

GRANDE BRADERIE, dimanche 8 AVRIL 2018

Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy, organise le dimanche 8 avril une GRANDE BRADERIE dans le centre-ville de Vichy (rues Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt, de l'Hôtel des Postes et le bas de la rue de Paris).

Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement seront réglementés, durant cette journée.

Dimanche 8 avril de 3h à 22h (au plus tard), la circulation sera interdite :

- rue de Paris (de la rue Dejoux au carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Jean Jaurès (de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Lucas (du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue thermale)
- avenue Thermale (entre les rues Lucas et de la Compagnie)
- rue Clemenceau (du carrefour des Quatre-Chemins à l'avenue Paul-Doumer)
- rue Wilson (de la place Victor Hugo à la rue Lucas).

Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse

- au niveau de la rue de Paris : pour les rues Desbrest et Nicolas Larbaud (entre les rues Valery-Larbaud et de Paris)
- au niveau de la rue Lucas : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel
- au niveau de la rue Clemenceau : pour les rues Ste Barbe et Ste Cécile

Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera inversé (entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

Dimanche 8 avril de 0h à 22h (au plus tard), le stationnement sera interdit dans les parties de voies suivantes :

- rue de Paris, des deux côtés (entre la rue du Portugal et le carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Beauparlant (entre les rues de Paris et Darcet)
- rue Desbrest (entre les rues de Paris et Valery-Larbaud)
- rue Clemenceau (entre le carrefour des Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer),
- rue Lucas (sur l'ensemble de la rue des deux côtés)
- avenue Thermale (entre les rues Lucas et de la Compagnie)
- rue Wilson (sur l'ensemble de la rue des deux côtés)
- avenue Thermale (entre les rues Lucas et de la Compagnie)
- rue Antoine Jardet (sur 10 mètres à l'angle de l'avenue Paul-Doumer) pour permettre la rotation des bus urbains,
- rue Dachet, sur 2 emplacements devant les n°1 et 3

Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction. Seuls les véhicules autorisés (commerçants inscrits, véhicules d'urgence, de secours et professionnels de santé, portage de repas à domicile ou riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif) pourront circuler et stationner dans l'enceinte de la braderie (sous le contrôle des organisateurs de la manifestation). Un passage d'une largeur minimum de 4 mètres devra demeurer libre en permanence sur les allées de la braderie afin de permettre la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention urgente.

☞ **En centre-ville, les parkings souterrains** de la Poste (place Charles-de-Gaulle) et des Quatre-Chemins (accès par l'avenue Victoria) seront ouverts.

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr